

PRIX D'ABONNEMENT.

AU CANADA. Edition Tri-hebdomadaire... Un An, \$4. — 6 Mois \$3. Edition Hebdomadaire... Un An, \$2. — 6 Mois \$1. AUX ETATS-UNIS. Edition Tri-hebdomadaire... Un An, \$5. — 6 Mois \$3. Edition Hebdomadaire... Un An, \$3. — 6 Mois \$1. PAYABLES D'AVANCE.

Les Abonnements datent de l'er et de 15 ce chaque Mois. On ne recouvre point d'abonnement au Canada pour moins de 6 mois. — Tout semestre commencé ne peut en entier. — Tout semestre commencé à l'une ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE

PLINGUET & LAPLANTE—Éditeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES DANS L'EDITION TRI-HEBDOMADAIRE.

Six lignes, première insertion... 50 Cents. Chaque insertion subséquente... 13. Dix lignes, première insertion... 67. Chaque insertion subséquente... 17. Au-dessus de dix lignes, par ligne... 7. Chaque insertion subséquente par ligne... 2. Un carré à l'année... 80. Un demi carré, do... \$10.00.

Toutes lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du journal No. 30, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montréal, 23 Novembre 1869

La troisième session du Parlement provincial de Québec commence aujourd'hui.

Il serait inutile de spéculer sur ce qui fera la matière de cette session car, dans quelques heures, le télégraphe nous apportera le programme qui en déterminera approximativement la durée.

Quoiqu'il en soit, longue ou courte, cette session n'en est pas moins importante, car il en sortira des lois qui affirmeront ou complèteront notre législation provinciale.

Or, pour nous Canadiens-français, ce à quoi nous devons tenir avant tout, c'est l'existence et le maintien de cette organisation locale qui est l'unique garantie qui nous a été laissée en face des pouvoirs absorbants de la Confédération. Les hommes qui sont placés à la tête du gouvernement sont animés du ferme désir de répondre à la responsabilité qui pèse sur eux et d'accomplir noblement leur tâche. En voilà assez pour engager tous les amis du Bas-Canada à les appuyer loyalement.

Nous avions toujours pensé que l'Institut Canadien finirait par faire quelque coup d'éclat. Nos prévisions viennent de se réaliser.

Dimanche le ban et l'arrière-ban de l'Institut se réunissent aux familles d'un de ses membres, mort subitement la semaine dernière avant d'avoir eu le temps de donner sa démission, comme il avait fait il y a cinq ou six ans lors d'une grave maladie. Ce monsieur n'est autre que M. Guibord, un "humble ouvrier," mais "un des enfants les plus distingués de l'Eglise," dit le Pays qui joint ici l'irréligion au grotesque.

L'autorité religieuse ayant résolu de tenir ferme dans ses décisions et de donner un exemple, a refusé la sépulture en terre sainte au corps de cet homme qui appartenait encore à une institution frappée d'excommunication.

Naturellement, l'Institut s'est ému, et après des tentatives infructueuses d'avoir pour son membre défunt, dans le cimetière catholique, une autre place que celle réservée aux enfants morts sans baptême ou aux personnes décédées en dehors de l'Eglise, — place qui, nous dit-on, avait été offerte, — on s'est rendu au cimetière protestant dans le charnier duquel fut placé le corps de M. Guibord. Là, se présenta le même spectacle qui fut donné l'année dernière au cimetière Montmarie à Paris, autour de la tombe du citoyen Baudin. Il y eut des discours philosophiques, et plus d'un Bancel canadien fit retentir les échos du Mont-Royal de ses accents émus et pathétiques.

Voilà le premier acte de cette équipée. Le second va se dérouler prochainement, car le Pays nous apprend que les arris du défunt en appellent aux tribunaux pour en obtenir l'inhumation que réclamait sa famille.

Nous reviendrons sur ce sujet.

M. Wood, le Trésorier d'Ontario, vient de soumettre à la législature de cette province un rapport des négociations qui ont eu lieu relativement au partage de la dette. Nous en publions ci-après une traduction que nous empruntons à la Minerve.

M. Wood accuse M. Dunkin d'être la cause du retard apporté dans le règlement de cette importante question qui tient en suspend le plein développement des organisations locales. C'est un procédé peu loyal qui indique, de la part de celui qui l'emploie, le besoin de se trouver une planche de salut quelque part. Dans tous les cas, M. Dunkin saura, nous n'en avons aucun doute, réduire ces accusations à néant.

Voici le rapport de M. Wood :

Le soussigné a l'honneur de faire rapport pour l'information de Son Excellence que de la part de la Province d'Ontario il a assisté le 31 août et le 1er et 2nd septembre 1869, à l'Assemblée des Arbitres Provinciaux, tenue à Ottawa en vertu de l'Acte Anglo-Américain.

Les Arbitres se sont réunis vers midi, mardi le 31 août dernier. L'hon. M. Rose, ministre des finances, et l'auditeur général étaient présents, afin de donner quelque information ou aucune explication voulue. Le Trésorier de la Province de Québec et MM. Caseault et Ritchie y assistaient comme conseillers; après l'ouverture de la séance, les Arbitres engagèrent la discussion sur la question de savoir de quelle manière on fixerait l'arbitrage; puis ils s'ajournèrent jusqu'à jeudi, le 2 septembre, afin d'avoir le temps de lire et de considérer les différents documents qui leur étaient soumis, relativement à l'arbitrage.

Les Arbitres se réunirent de nouveau le 2 septembre; voyant que le Trésorier de Québec n'était pas prêt à procéder, qu'il n'avait pas pu jusqu'ici se procurer du gouvernement de la Puissance certains documents relatifs aux revenus et autres matières vitales de l'arbitrage, se dispersèrent, et la séance fut de nouveau remise pour le 22 septembre.

En vain le soussigné fit-il tous ses efforts pour empêcher l'ajournement, rappelant au Trésorier de Québec qu'il avait été décidé à la dernière séance tenue à Montréal, qu'à l'Assemblée aux prochains les Arbitres devraient procéder quand même, et que si le Trésorier de Québec n'y pouvait assister, il s'y ferait représenter, vu la nécessité présente qu'il en avait pour terminer au plus tôt l'arbitrage.

Les Arbitres exprimèrent l'opinion que vu que les deux parties ne paraissent pas prêtes à procéder, il serait mieux de continuer plus longtemps la séance; delà l'ajournement. Le Trésorier de Québec prit occasion de la discussion d'ajournement pour soumettre de suite un Etat écrit des différents revenus et autres choses qui dans l'opinion formaient tout le fond de l'arbitrage.

L'on convint que M. Langton dressât pour les Arbitres et les Trésoriers des Provinces un état des revenus à diviser, accompagné de remarques explicatives qui pussent leur servir à se former une idée exacte de la valeur de chaque revenu, le tout accompagné d'une table montrant le revenu annuel provenant de chaque source pendant les 4 ans et demi qui ont précédé immédiatement la confédération et la moyenne annuelle du pourcentage sur chaque revenu pour les 4 dernières années.

Le tout respectueusement soumis, (Signé) E. B. Wood.

A l'Honorable Secrétaire Provincial, Toronto, 4 sept 1869.

Rapport du Trésorier d'Ontario sur les procédures de l'Arbitrage Provincial à ses assemblées des 23, 25 et 27 octobre, 1869.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport pour l'information de Son Excellence que les Arbitres Provinciaux ont ajourné de temps à autre leur assemblée jusqu'au 23 octobre. Il y eut réunion ce jour-là; le Trésorier de Québec y assistait, aidé de M. Ritchie comme conseil et l'hon. J. H. Cameron et le soussigné de la part de la Province d'Ontario.

Dans l'intervalle du dernier ajournement et la présente assemblée, l'auditeur M. Langton a soumis aux Arbitres et aux Trésoriers un état des revenus, accompagné de la moyenne du pourcentage sur le capital des revenus de quatre ans et demi, dont j'ai déjà parlé dans mon précédent rapport.

Après discussion, l'en convint unanimement que la dette de la ci-devant Province du Canada était suffisamment claire et définie pour que les Arbitres s'en occupassent et conclusent l'arbitrage.

Le Trésorier de Québec cependant n'avait pas encore pu terminer pour le soussigné l'état qu'il avait promis de soumettre cette fois-ci lors de la dernière assemblée des Arbitres; il promit de le soumettre à la prochaine assemblée du lundi suivant. Alléguant alors que M. Caseault, le conseil le plus ancien des deux de la Province, était absent, il ne se croyait pas justifiable dans de telles circonstances de procéder seul à cette séance; qu'il allait lui télégraphier de remonter à Ottawa sous le plus court délai, croyant qu'il y pourrait être le lundi après midi suivant. M. Cameron et le soussigné déclarèrent qu'ils étaient prêts à procéder pour Ontario, ajoutant qu'ils voyaient à regret leurs collègues de Québec non préparés à procéder après tant de délais pourtant. Après la discussion de plusieurs points de la contestation, l'Assemblée fut ajournée au lundi matin suivant.

Le lundi 25 octobre les Arbitres se rassemblèrent de nouveau. A cette séance le Trésorier de Québec annonce sa démission et son incapacité actuelle de ne plus prendre part à la discussion de l'arbitrage; que M. Ritchie, le plus jeune des deux conseils de la Province de Québec, ne pouvait procéder seul en l'absence de M. Caseault, le conseil Senior, et qu'en conséquence rien ne se pourrait faire jusqu'à l'arrivée de M. Caseault.

Alors les Arbitres se séparèrent jusqu'au mardi 26 octobre; ils se réunirent ce jour-là, mais rien ne fut fait. M. Caseault étant encore absent. Ils se réunirent de nouveau le mercredi 27 octobre, jour auquel MM. Caseault et Ritchie étaient présents; mais M. Caseault déclara encore ne pouvoir procéder, vu qu'il se trouvait sans instructions et sans préparations à cet effet.

Alors les Arbitres d'Ontario présentèrent l'adoption de quelque chose de définitif; que sans cela il n'y avait plus d'espoir de jamais en finir. Après une longue discussion l'on décida d'entrer dans le registre des minutes que les représentants d'Ontario étaient prêts à procéder, mais que ceux de Québec ne l'étaient pas, de sorte qu'un ajournement devenait inévitable. Cependant les Arbitres, afin d'éviter toute chance de contestation à ceux d'entre eux qui ne voudraient pas procéder à la prochaine séance, adoptèrent l'ordre suivant :

Les Conseils pour les Provinces de Québec et d'Ontario prépareront et feront imprimer leurs causes respectives et les communiqueront aux Arbitres et les uns aux autres afin qu'ils en puissent faire telles observations en réponse que jugées nécessaires; le tout devant être accompagné d'une déclaration approuvée du gouvernement de Québec et de celui d'Ontario, sur la dette au Canada; et être soumis avant le 15 janvier prochain. Les Arbitres pourront alors ordonner un argument oral sur les points qui se présenteront nécessaires.

Ottawa, 27 octobre 1869. Après qu'il les Arbitres ajournèrent la séance jusqu'au jour de l'ouverture de la session à Ottawa.

Le tout respectueusement soumis. (Signé) E. B. Wood. Département du Trésor, Toronto, 1 Nov. 1869. A l'Hon. Secrétaire Provincial.

On est sans nouvelles positives de MM. MacDougall et Provencher. Il est bon de faire remarquer que celles qui annonçaient la mésaventure de ces messieurs venaient de sources américaines, toujours sujettes à caution. Plusieurs indices, comme par exemple le fait que le gouvernement d'Ottawa n'a reçu aucune information officielle, tendent à faire croire que l'histoire de l'emprisonnement de M. Provencher était un canard.

L'Événement qui, de grincements adversaires, qu'il était il y a quelques mois à peine, est devenu l'un des plus ardents défenseurs du gouvernement de Québec, dément la rumeur qui a récemment circulé au sujet de la nomination de M. T. P. Bédard comme agent d'immigration en Europe. Suivant lui il est probable qu'aucun agent ne sera nommé pour la France.

Il annonce aussi qu'un emploi étant devenu vacant dans le département du Secrétaire Provincial, le gouvernement a nommé à ce poste M. Colfer, employé du Conseil Exécutif, réalisant ainsi une économie de \$900 par année.

On sait que l'Acte de Confédération stipulait que la Puissance aurait son grand-océan et chaque province qui la compose son sceau particulier pour les documents officiels. Dans une dépêche envoyée au Gouverneur-Général le gouvernement impérial vient d'arrêter la composition de ces cachets. En voici la description :

Pour Ontario : Groupe de trois feuilles de bled attachées sur champ simple; croix de St. George sur son chef argent.

Pour le Bas-Canada : Champ or avec fasces de gueules entre deux fleurs de lis sur chef azur; groupe de trois feuilles de bled attachées simple à la base; Lion passant bordure or.

Pour la Nouvelle-Ecosse : Or sur fasces azur ondulées entre trois charbons séparés; saumon naissant.

Pour le Nouveau-Brunswick : Or, galère ancienne sur ondes avec rames en actions; Lion naissant, bordure or sur chef de gueules.

Par un ordre en Conseil, le gouvernement fédéral emploie son nouveau sceau depuis le 16 novembre. Il se compose des écussons des quatre provinces réunies.

La Minerve nous apprend que les arbitres officiels du Département des Travaux Publics siégeant actuellement à Ottawa ont rendu jugement dans deux causes.

Dans la réclamation de M. Chs. Côté, de \$5,700 pour la construction de la prison de Sherbrooke, ils ont accordé au demandeur la somme de \$2055.85.

Dans celle de M. Simon Peters de Québec, de \$1200 pour la construction d'un quai et d'un phare à St. Laurent, Ile d'Orléans, ils ont accordé la somme de \$683.

Les arbitres commenceront à siéger le 25 à Ottawa sur la réclamation de \$60,000 de McGreevey pour la bibliothèque du Parlement. Après quoi, ils se rendront probablement à Halifax.

Affaires Municipales.

Le Conseil-de-Ville a tenu une séance spéciale vendredi le 18 courant. Son Honneur le maire Workman, présidait.

Un nombre des requêtes présentées il y avait les suivantes: de la Société Canadienne protectrice des animaux en faveur d'abattoirs publics; de MM. John Dougall et autres, demandant de limiter la quantité d'huile gazoline qu'il sera permis de garder en ville, de manière à protéger la vie des citoyens; des hôteliers et aubergistes, demandant qu'il leur soit permis de tenir leurs auberges ouvertes le samedi soir jusqu'à 11 heures; et jusqu'à minuit les autres jours de la semaine; après quelque discussion, il est décidé de laisser cette requête sur le tapis; des comités de la police et des finances, recommandant une augmentation de \$200 au salaire de M. Tétu, le Député-Chef de Police; et de quelques intérêts pour le prolongement de la rue Coursol.

Après les requêtes, les rapports suivants furent présentés et référés: des comités de l'eau et des finances, demandant un crédit supplémentaire

pour certaines dépenses encourues par le département de l'eau; du comité de l'eau, sur la requête de M. Filteau demandant une augmentation de salaire; du même comité, demandant un crédit supplémentaire de \$3,065; du même, demandant une appropriation de \$7,676 à même les fonds de l'aqueduc; du comité des marchés, recommandant l'érection d'un marché dans le quartier St. Jacques; du comité de feu, recommandant l'acquisition de deux engins à feu; du comité de santé, recommandant la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir sur l'opportunité de construire des abattoirs publics; du même, demandant un crédit supplémentaire de \$1200; du comité des chemins, demandant un octroi de \$80,000 pour l'acquisition de pierre blanc-rouge; du même, demandant un autre octroi de \$8,500 pour l'achat de pierre à chaînes; du même, demandant un troisième octroi de \$4,000 pour l'achat de briques.

Vinrent ensuite les avis de motion. M. Rodden en donna un par lequel il proposera que les chevaux de la Corporation soient vendus à l'encan à l'approche de chaque hiver, ces chevaux ne servant en été que pour l'arrosage des rues et étant inutiles en hiver.

Une vive discussion s'ensuivit entre MM. Rodden, David et Lyman.

M. McShane donna avis, de son côté, qu'il proposera: l'érection d'un marché aux chevaux; la nomination d'un inspecteur des viandes et du lait; et l'octroi d'une indemnité à M. Perry pour les services qu'il rend à la ville pendant les incendies.

M. Rodden donna aussi les trois avis de motion suivants :

Que le Comité des Finances soit autorisé à conclure avec le Comité d'Agriculture, au sujet de l'opportunité qu'il y a d'élever des bœufs publics pour les fins des exhibitions;

Qu'il soit permis au Comité des Finances de conclure avec les représentants des compagnies de chemins de fer Canada Central et autres lignes, pour obtenir une station de ces lignes dans notre cité pour le profit des citoyens;

Qu'il soit ordonné au Comité des Chemins de fer de faire un rapport sur l'ouvrage fait, l'économie, et le travail des chevaux de la cité pendant l'été; et le nombre de chevaux que la Corporation peut vendre et que rapport soit fait avant qu'il soit permis d'en vendre aucun.

Quant vint la considération des rapports, le comité des présidents fit rapport que, vu le temps trop court d'ici à l'ouverture de la session, il ne croit pas à propos de demander à la législature des amendements à la charte de la cité. Ce rapport fut adopté à l'unanimité.

M. David donna avis qu'il fera motion pour que le maire oblige le Dr. Carpenter à réfuter les articles signés Experience qui ont paru dans le Daily News ou bien à retracer ses statistiques vitales. — Son Honneur expliqua qu'il n'avait aucune autorité sur le Dr. Carpenter et qu'il ne pouvait conséquemment lui faire aucune mise en demeure de ce genre.

M. Lyman proposa que les engins à vapeur soient périodiquement inspectés, ce qui fut adopté.

Le comité des finances fit ensuite un rapport défavorable à la demande du comité des chemins de changer la destination de certaines sommes qui lui sont accordées. Ici eut lieu une discussion personnelle très vive, plusieurs s'accusant réciproquement de spéculations.

Le comité de l'École Militaire proposa de référer à un arbitrage les réclamations des entrepreneurs. Le comité des finances s'y opposa et demanda un état détaillé des ouvrages supplémentaires et de leur valeur. Ce dernier rapport fut adopté.

On adopta également le rapport des comités des finances et de l'École

Militaire recommandant le paiement de \$10,000 aux entrepreneurs de l'École Militaire pour ouvrages supplémentaires, mais avec les réserves suivantes :

1. Que les entrepreneurs livreront définitivement la bâtisse;

2. Que cette somme sera payée des deniers provenant du gouvernement pour l'usage de l'édifice;

3. Que les avocats de la Corporation déclarent qu'en agissant ainsi la ville ne compromet aucun de ses droits.

Puis le Conseil s'ajourna: il était 11 heures.

Publications.

Nous signalons dernièrement une série d'articles très importants que publiait le Daily News de cette ville sous la signature de "Experience" et qui réduisaient à néant les statistiques du Dr. Carpenter sur la question d'hygiène et particulièrement la mortalité à Montréal. Ces articles viennent d'être mis en brochure par l'auteur, M. Andrew A. Watt, qui laisse le pseudonyme de côté pour se montrer au grand jour. L'ouvrage porte pour titre :

Notes on the principles of Population, Montreal compared with London, Glasgow and Manchester, with an examination of the vital statistics by Philip P. Carpenter, one of the honorary secretaries of the Montreal sanitary association.

C'est un travail excessivement important qui réhabilite à la faveur des faits, la cité de Montréal que le Dr. Carpenter avait représentée, au moyen de calculs fantaisistes, comme plus insalubre que Londres, Glasgow et Manchester. Les preuves dont M. Watt étaye ses raisonnements et ses réfutations nous paraissent irréfutables.

M. Rodden donna avis, de son côté, qu'il proposera: l'érection d'un marché aux chevaux; la nomination d'un inspecteur des viandes et du lait; et l'octroi d'une indemnité à M. Perry pour les services qu'il rend à la ville pendant les incendies.

M. Rodden donna aussi les trois avis de motion suivants :

Que le Comité des Finances soit autorisé à conclure avec le Comité d'Agriculture, au sujet de l'opportunité qu'il y a d'élever des bœufs publics pour les fins des exhibitions;

Qu'il soit permis au Comité des Finances de conclure avec les représentants des compagnies de chemins de fer Canada Central et autres lignes, pour obtenir une station de ces lignes dans notre cité pour le profit des citoyens;

Qu'il soit ordonné au Comité des Chemins de fer de faire un rapport sur l'ouvrage fait, l'économie, et le travail des chevaux de la cité pendant l'été; et le nombre de chevaux que la Corporation peut vendre et que rapport soit fait avant qu'il soit permis d'en vendre aucun.

Quant vint la considération des rapports, le comité des présidents fit rapport que, vu le temps trop court d'ici à l'ouverture de la session, il ne croit pas à propos de demander à la législature des amendements à la charte de la cité. Ce rapport fut adopté à l'unanimité.

M. David donna avis qu'il fera motion pour que le maire oblige le Dr. Carpenter à réfuter les articles signés Experience qui ont paru dans le Daily News ou bien à retracer ses statistiques vitales. — Son Honneur expliqua qu'il n'avait aucune autorité sur le Dr. Carpenter et qu'il ne pouvait conséquemment lui faire aucune mise en demeure de ce genre.

M. Lyman proposa que les engins à vapeur soient périodiquement inspectés, ce qui fut adopté.

Le comité des finances fit ensuite un rapport défavorable à la demande du comité des chemins de changer la destination de certaines sommes qui lui sont accordées. Ici eut lieu une discussion personnelle très vive, plusieurs s'accusant réciproquement de spéculations.

Le comité de l'École Militaire proposa de référer à un arbitrage les réclamations des entrepreneurs. Le comité des finances s'y opposa et demanda un état détaillé des ouvrages supplémentaires et de leur valeur. Ce dernier rapport fut adopté.

On adopta également le rapport des comités des finances et de l'École

ci-devant du Progrès de Lévis. Dans le prospectus, M. Duquet déclare que son journal prendra en main la cause des classes industrielles, mais dans le sens juste du mot, et s'occupera de littérature, de critique et de commerce.

Bienvenue et sympathie à notre nouveau confrère.

Nous avons reçu le second volume du Code de Procédure civile de M. Gonzave Doure. Nous lui consacrerons un article particulier dans notre prochain numéro.

On nous écrit de St. Jérôme à la date du 16 novembre courant :

Les exploitants de St. Jérôme, qui ont visité les terres de la Rivière Rouge, au nord-ouest de cette paroisse, sont arrivés la semaine dernière. Ils sont enchantés de leur exploitation. Les montagnes qu'ils ont gravies sont, en général, d'une pente douce et facile à cultiver. Une plaine de trois milles de largeur de chaque côté de cette rivière s'étend à perte de vue.

Entre Ste. Agathe (Beresford) et la Rivière Rouge, ils ont traversé une autre plaine de plusieurs lieues d'étendue, boisée de bois francs.

Pourtout le sol est d'une excellente qualité, et, chose remarquable, on ne trouve que quelques pierres parsemées çà et là. Le climat est moins rigoureux qu'au nord du comté de Terrebonne, car, lors de leur passage, la surface des lacs, des rivières et les feuilles des arbres n'étaient point gelées, tandis que c'était tout le contraire dans Duncester.

M. G. Lavolette, A. P., prépare un rapport qu'il doit livrer à la publicité.

Inauguration du Canal de Suez.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis du 19 :

A l'heure où nous écrivons ont lieu les fêtes d'inauguration du canal de Suez. Si cette grande œuvre est aujourd'hui achevée, et si l'ouverture de la nouvelle route maritime entre l'Europe et l'extrême Orient peut s'accomplir au jour précis assigné de longue date à cette fête de tous les peuples civilisés, ce ne sont pas des obstacles matériels, ni les difficultés politiques, ni surtout les pronostics néfastes qui ont manqué.

Ainsi que toutes les grandes entreprises, celle de Ferdinand de Lesseps vient de mener à bonne fin avant d'abandonner, on s'en souvient, d'ardents adversaires. A début de cette œuvre hardie, beaucoup d'esprits sincères, éclairés même, doutaient de la possibilité d'excaver le canal de jonction entre l'océan Rouge et la Méditerranée. On vit même en France un ancien président de la chambre de commerce de Marseille, fort intelligent cependant exprimer publiquement une opinion adverse à la réussite de l'opération.

En Angleterre, ce fut bien autre chose. L'orgueil national aidant, y eut un débordement de railleries de critiques, voire même d'injures, l'adresse de Ferdinand de Lesseps de ses ingénieurs, et surtout de ses chefs d'expédition. Dans les régions officielles même, l'opposition la plus obstinée n'a cessé de susciter d'embarras à l'entreprise, que lors du progrès des travaux eut démontré jusqu'à l'évidence qu'une plus grande résistance tournerait infailliblement à la confusion des prévisions hostiles.

Il faut dire cependant que le temps avait que le succès fut matériellement assuré, un groupe cor-

13

"Feuilleton de l'Ordre."

LE PARDON.

IX.

Suite.

"Bien qu'Eva n'osât pas toutes ces réponses affirmatives à toutes ces questions, les avoir dans l'esprit, c'était déjà presque de l'espoir. Elle commençait donc à se rassurer quelque peu; elle se sentait forte surtout parce qu'elle était entourée appuyée au bras de Frantz.

Mais lorsque ensemble ils eurent parcouru tout le Kursaal et figuré à une première contredanse, à une première walse, d'autres cavaliers se présentèrent, des voisins, des anciens amis, voire même des parents. Impossible de ne pas en agréer au moins quelques-uns. Frantz la quitta donc à l'appel d'un nouveau quadrille. Du regard, elle le supplia de ne point trop s'éloigner. Il lui répondit par un signe amical, et resta quelques minutes encore aux alentours. Mais, tout à coup, il disparut.

Durant plus d'une heure, Eva fut contrainte de danser, de sourire! Et Frantz ne revenait pas.

Elle le chercha de tous côtés, mais vainement, — vainement toujours!

Le cœur brisé, l'esprit enfiévré d'un sinistre pressentiment, elle retourna dans la salle du bal, et commença de remarquer que tous les regards se fixaient sur elle avec une contrainte pleine d'alarmes, avec une mystérieuse et compatissante sympathie.

Puis, il se fit un loin une son daine rumeur qui grandit et s'approcha rapidement. Les danses enfin cessèrent, et tout le monde interrogea, écouta, gesticula comme sous l'empire d'une émotion extrême.

Il semblait que chacun se cachât de la baronne de Rosenwald, et fit en sorte qu'elle ne pût rien deviner, rien entendre.

Oh! ce fut un cruel moment pour la pauvre Eva.

Enfin, la comtesse Ulrique fit une grande entrée théâtrale, et s'élança soudainement vers sa nièce.

Rien qu'à l'air effaré de la bonne dame, Eva comprit aussitôt qu'il venait d'arriver un malheur.

—Ma tante! balbutia-t-elle tout éperdue, ma tante, que s'est-il donc passé? Dites...

—C'est encore ma faute, répondit enfin la tante Ulrique. C'est moi qui ai voulu venir ici; vous l'avez bien prévu, vous... Il se sont rencontrés, provoqués; ils ont mis l'épée à la main, ils se battent.

—Comment! dans une fête... ici... à l'insu de...

—Ce n'était pas lui qu'on insultait, c'était vous, c'était sa femme... Oh! quel héroïque gentilhomme!

—Mon Dieu! mais il faudrait empêcher... courir. De quel côté? où sont-ils?

—Ici-bas... Que sais-je! A l'autre extrémité des jardins, du côté du pavillon.

En ce moment un cri d'épouvante retentit à l'une des fenêtres, et toutes les dames qui venaient de s'y grouper s'écartèrent.

Eva se précipita dans l'espace devenu libre, courut jusqu'au balcon, regarda.

Tout au fond du paysage, à la lueur des torches, des hommes passaient portant quelque chose enveloppé dans un manteau, une forme humaine, un cadavre.

A cette vue, Eva voulut crier, mais sa bouche resta muette. Elle porta la main à son cœur; elle recula en chancelant et, prête à tomber, détourna la tête.

Derrière elle, à quelques pas, un homme accourait pour la soutenir; et cet homme... c'était Frantz!

Eva s'évanouit dans ses bras; mais elle avait eu le temps de lui dire : —Frantz! ah! si vous aviez vu... je l'ai senti là... du même coup, je serais morte!

X

Bien que ce dernier événement eût établi, pour ainsi dire, un nouveau lien entre Eva et Frantz, bien que leur affection réciproque s'en accrût encore, rien ne changea néanmoins dans

leur existence; ils restèrent ce qu'ils étaient par le passé, frère et sœur.

Le grand tableau du reste, en arrivait à cette phase ardente et fiévreuse qu'âme de l'artiste s'absorbe toute entière dans son œuvre, où il ne voit plus qu'elle, ne pense plus qu'elle, ne semble plus vivre que pour elle.

Eva et Marcellus, véritables collaborateurs de Frantz, subirent, comme lui, cet ascétisme de l'art; ils devinrent étrangers à tout ce qui n'était pas le Pardon; ils laissèrent vieillir l'automne sans même s'apercevoir que les feuilles commencent à jaunir, et déjà se détachent, flétries par le premier souffle de l'hiver, à la cime des peupliers.

Mais il n'en était pas ainsi de la comtesse Ulrique! Elle avait conscience de la saison; bien autrement encore que la nature, elle paraissait en ressentir l'influence; et dans ses allures de victime, dans sa physiologie désolée, dans ses regards presque funèbres, on lisait cette lamentation sempiternelle :

—Hélas! trois fois hélas!... Nous ne retournerons jamais à Vienne... Frantz finit par la prendre en pitié; un soir il lui dit :

—Que ne parlez-vous en avant, ma chère tante?

—Surtout!

—Avec une mission de confiance. —Quelle mission?

—Voici. A l'occasion de mon mariage, l'empereur a daigné me rendre l'hôtel de Rosenwald, qui, mis en vente com-

dérable d'ingénieurs de la Grande Bretagne, convoqué à une conférence faite en Anglais au conservatoire des arts et métiers, par l'honorable M. Paul Borel, avait rendu pleine justice au promoteur du canal de jonction et à ses habiles lieutenants. Depuis ce jour l'Angleterre, en vantant les découvertes scientifiques de M. Lavalley, n'a plus cessé d'applaudir à ce glorieux travail et elle s'apprête à en profiter dans la mesure de ses vastes ressources.

C'est ici le lieu de constater, et nous le faisons avec un véritable plaisir, que les Etats-Unis n'ont jamais partagé les vues étroites et les sentiments jaloux de l'Angleterre. Nous les avons toujours vus, au contraire, s'associer à l'espoir de voir triompher les plans et les efforts sévères de l'ingénieur français à qui le monde devra cette nouvelle source de richesses. La presse américaine a de tout temps été unanime dans ses vœux favorables, et aujourd'hui encore elle salue avec un généreux enthousiasme l'œuvre accomplie au profit de toute l'humanité.

Il nous sera permis d'ajouter que la France doit être reconnaissante de cette sympathie à l'Amérique, car, sans être taxés d'un orgueil immoderable, nous pouvons dire que l'ouverture de l'isthme de Suez est une œuvre essentiellement française, et nous en pouvons être d'autant plus fiers que c'est une œuvre entièrement désintéressée, aux bienfaits de laquelle tous les peuples sont également conviés.

Il ne nous reste plus, quant à présent, qu'à publier les dépêches suivantes, annonçant le commencement des fêtes, et qui sont datées de Paris et d'Alexandrie, le 16 novembre :

Le sultan ayant finalement résolu de ne pas assister à l'ouverture de la grande œuvre de M. de Lesseps, le vice-roi sera libre d'exercer l'hospitalité de la manière qui lui conviendra. La France sera représentée par l'impératrice qui, à bord du yacht à vapeur l'Agile, marchera en tête de la grande procession d'inauguration. L'Autriche sera représentée par son empereur ; la Prusse, par le prince de Prusse ; l'Italie, par le prince Amédée. Une foule d'autres nations de moindre importance et de tribus seront aussi représentées à ces fêtes. La première grande réunion doit avoir lieu aujourd'hui à Port Saïd.

Le 17, un grand bal sera donné à Iamailia et y donneront une grande fête où les Arabes feront des évolutions à cheval. Le 19, le cortège partira pour Suez où le canal sera ouvert officiellement. Le 20, un monument sera érigé à Weibeyn, qui a émis le premier idée d'ouvrir une route vers les Indes par l'isthme de Suez.

Ce gracieux hommage aux services d'un Anglais prouve que l'on n'a aucune rancune contre l'Angleterre, bien que jusqu'à la fin elle ait refusé toute aide à M. de Lesseps.

Les fêtes d'inauguration du canal de Suez ont commencé hier à Port-Saïd. L'empereur d'Autriche, arrive à midi, a été reçu par le Khédive au grand appareil et avec un magnifique déploiement de forces militaires. Les maisons étaient décorées, des arcs de triomphe étaient élevés dans les principales rues ; des centaines de drapeaux étaient arborés, et des saluts étaient échangés entre la flotte et le rivage. Le soir la ville a été illuminée. Les rues étaient éclairées comme en plein jour, les toits de toutes les maisons étant couverts de torches allumées. Les bâtiments de guerre et de commerce mouillés dans le port avaient leurs mâts garnis de lanternes de toutes les couleurs, et des feux d'artifices étaient tirés de tous côtés. Le Khédive a donné un bal magnifique à bord de son yacht. L'empereur François-Joseph et tous les hôtes de distinction présents à Port-Saïd y assistaient. L'eau était couverte d'embarcations transportant les invités à bord du yacht vice-royal. Le bal s'est prolongé jusqu'au matin.

L'impératrice Eugénie est arrivée aujourd'hui et a été reçue par le vice-roi et l'empereur d'Autriche ; elle a débarqué aux détonations du canon et aux acclamations d'une immense multitude répandue sur le rivage. Parmi les événements de cette journée on a remarqué la dédicace d'une mosquée mahométane. Les prêtres et les ministres de tous les cultes étaient conviés à ces deux cérémonies.

Les navires de guerre anglais Royal Oak et Prince consort se sont jetés à la côte, dimanche, aux environs de Port-Saïd, et n'ont pu être relevés, le lendemain soir, qu'au prix des plus grands efforts.

Une flottille d'environ cinquante navires, dont neuf traversés de quinz pieds d'eau, feront la traversée du canal, ayant à bord le vice-roi d'Egypte, l'impératrice des Français, l'empereur d'Autriche et tous les invités. Le temps est splendide.

IL EST DE LA POLICE.

L'associé de la maison Laloubyere m'a prit par le bras, et m'entraînant vers le fumoir, il m'adressa ces paroles : — Venez donc par ici ; j'aurais quelques mots à vous dire.

— Volontiers.

— Est-ce que vous connaissez le monsieur avec qui je viens de vous voir causer ?

— Qui ? Maugis ? Certainement.

— Beaucoup ?

— Beaucoup.

— Eh bien ! si j'ai un conseil à vous donner, évitez sa compagnie.

— Que j'évite la compagnie de Maugis ? répéta-t-il avec étonnement.

— Oui.

— Pourquoi cela ?

— Ne m'en demandez pas davantage.

— Mais si ! mais si ! Cela me gênerait infiniment d'éviter Maugis ; il vient tous les soirs à mon café, et nous faisons la partie depuis deux ans.

— Voilà ce que je craignais ! murmura l'associé de la maison Laloubyere.

— Expliquez-vous ; est-ce qu'il y a quelque chose à dire sur le compte de Maugis ?

— Cela dépend de la façon d'envisager les choses.

— Vous me mettez au supplice ; parlez plus clairement.

— Vous le voyez ?

— Avec en rigie !

L'associé de la maison Laloubyere regarda autour de lui, et murmura quelques mots à son oreille.

— Lui ? pas possible ! m'écriai-je.

— Lui-même.

— Allons donc ! Maugis, une figure si ouverte, un abord si riant, un accent si cordial !

— Justement. Il n'y a que ces gens-là pour avoir un air épanoui.

— Mais, en êtes-vous bien sûr ?

— Oh !

— Ne pouvez-vous avoir été induit en erreur ?

L'associé de la maison Laloubyere ajouta d'un ton mystérieux :

— Je tiens mes renseignements d'un chef du bureau de la préfecture. Vous voyez que le doute n'est pas possible.

— A qui se fier ? Maugis !

— Vous voilà averti. Adieu.

— Tenez, je donnerais de bon cœur vingt-cinq louis pour ignorer ce que vous venez de m'apprendre !

— J'ai agi dans votre intérêt.

— Je vous en remercie, mais je n'en suis pas moins fort embarrassé. Que faire ?

— Cela vous regarde.

— Maugis n'a jamais eu que d'excellents procédés vis-à-vis de moi.

— Après cela, si vous n'avez pas de préjugés...

— Plus un mot !

L'associé de la maison Laloubyere s'inclina en souriant et rejoignit les autres convives.

Je demeurai pendant quelque temps à la même place, désolé de cette révélation.

Je n'avais pas à hésiter cependant.

Mon programme m'avait été tracé par l'associé de la maison Laloubyere : éviter Maugis.

Ce n'était pas facile. Dès le lendemain Maugis m'aperçut au café, et me fit un salut d'un bonjour amical, — que je fus obligé de ne point entendre.

— Pais il me tendit la main.

Les miennes étaient derrière mon dos ; je le vis laisser.

Il me regarda avec étonnement.

— Je passai.

Une demi-heure après, il se trouvait devant moi.

— Faites-vous une partie ? me demanda-t-il.

— Non.

— Vous êtes bien heurieux aujourd'hui ; qu'avez-vous ?

— Rien.

— Vous partez ?

— Oui.

— Je vous accompagne, dit-il.

Il se mordit les lèvres, devint rêveur et finalement s'éloigna en laissant les épaules.

Au bout de quelques jours, Maugis était complètement ébloui sur la nature de mes sentiments à son égard.

Il voulait cependant en avoir le cœur net, et après une de mes impolites plus accusées que les autres, je ne pus esquiver une explication.

Il me barra résolument le passage.

— Votre conduite depuis quelque temps est incalifiable, me dit-il avec agitation, et je vous serai obligé de m'en dire le motif.

— Je n'ai rien à vous dire, lui répondis-je.

— Vous êtes plus que froid avec moi, mon cher, vous frisez l'impertinence. Vous aurais-je froissé involontairement, j'ignore ! Encore une fois, d'où vient ce changement subit ?

— Vous devez le savoir, dis-je en le regardant très en face.

— Que le diable m'emporte si je m'en doute seulement.

— Brisons là, monsieur Maugis, prononçai-je d'une voix ferme ; nos relations ont assez duré comme cela.

— Mais la raison ! la raison !

— Descendez au fond de votre conscience.

— Mais j'y descends, j'y suis, m'y voilà, et je n'y trouve rien, rien, rien !

— Assez !... je ne veux pas vous obliger à rougir devant moi.

— Rougir de quoi ? fit Maugis, de plus en plus stupéfait.

Je le toisai du haut en bas, et lui tournai le dos.

Il me retint par le bras.

— C'est est trop, dis-je en me dégageant ; à partir d'aujourd'hui je ne vous connais plus.

— Mais si ! mais si ! Cela me gênerait infiniment d'éviter Maugis ; il vient tous les soirs à mon café, et nous faisons la partie depuis deux ans.

— Voilà ce que je craignais ! murmura l'associé de la maison Laloubyere.

— Expliquez-vous ; est-ce qu'il y a quelque chose à dire sur le compte de Maugis ?

— Cela dépend de la façon d'envisager les choses.

— Vous me mettez au supplice ; parlez plus clairement.

— Vous le voyez ?

— Avec en rigie !

L'associé de la maison Laloubyere regarda autour de lui, et murmura quelques mots à son oreille.

— Lui ? pas possible ! m'écriai-je.

— Lui-même.

— Allons donc ! Maugis, une figure si ouverte, un abord si riant, un accent si cordial !

— Justement. Il n'y a que ces gens-là pour avoir un air épanoui.

— Mais, en êtes-vous bien sûr ?

— Oh !

— Ne pouvez-vous avoir été induit en erreur ?

L'associé de la maison Laloubyere ajouta d'un ton mystérieux :

— Je tiens mes renseignements d'un chef du bureau de la préfecture. Vous voyez que le doute n'est pas possible.

— A qui se fier ? Maugis !

— Vous voilà averti. Adieu.

— Tenez, je donnerais de bon cœur vingt-cinq louis pour ignorer ce que vous venez de m'apprendre !

— J'ai agi dans votre intérêt.

— Je vous en remercie, mais je n'en suis pas moins fort embarrassé. Que faire ?

— Cela vous regarde.

— Maugis n'a jamais eu que d'excellents procédés vis-à-vis de moi.

— Après cela, si vous n'avez pas de préjugés...

— Plus un mot !

L'associé de la maison Laloubyere s'inclina en souriant et rejoignit les autres convives.

Je demeurai pendant quelque temps à la même place, désolé de cette révélation.

Je n'avais pas à hésiter cependant.

Mon programme m'avait été tracé par l'associé de la maison Laloubyere : éviter Maugis.

Ce n'était pas facile. Dès le lendemain Maugis m'aperçut au café, et me fit un salut d'un bonjour amical, — que je fus obligé de ne point entendre.

— Pais il me tendit la main.

Les miennes étaient derrière mon dos ; je le vis laisser.

Il me regarda avec étonnement.

— Je passai.

Une demi-heure après, il se trouvait devant moi.

— Faites-vous une partie ? me demanda-t-il.

— Non.

— Vous êtes bien heurieux aujourd'hui ; qu'avez-vous ?

— Rien.

— Vous partez ?

— Oui.

— Je vous accompagne, dit-il.

Il se mordit les lèvres, devint rêveur et finalement s'éloigna en laissant les épaules.

Au bout de quelques jours, Maugis était complètement ébloui sur la nature de mes sentiments à son égard.

Il voulait cependant en avoir le cœur net, et après une de mes impolites plus accusées que les autres, je ne pus esquiver une explication.

Il me barra résolument le passage.

— Votre conduite depuis quelque temps est incalifiable, me dit-il avec agitation, et je vous serai obligé de m'en dire le motif.

— Je n'ai rien à vous dire, lui répondis-je.

— Vous êtes plus que froid avec moi, mon cher, vous frisez l'impertinence. Vous aurais-je froissé involontairement, j'ignore ! Encore une fois, d'où vient ce changement subit ?

— Vous devez le savoir, dis-je en le regardant très en face.

— Que le diable m'emporte si je m'en doute seulement.

— Brisons là, monsieur Maugis, prononçai-je d'une voix ferme ; nos relations ont assez duré comme cela.

— Mais la raison ! la raison !

— Descendez au fond de votre conscience.

— Mais j'y descends, j'y suis, m'y voilà, et je n'y trouve rien, rien, rien !

— Assez !... je ne veux pas vous obliger à rougir devant moi.

— Rougir de quoi ? fit Maugis, de plus en plus stupéfait.

Je le toisai du haut en bas, et lui tournai le dos.

Il me retint par le bras.

— C'est est trop, dis-je en me dégageant ; à partir d'aujourd'hui je ne vous connais plus.

sera présentée par M. Church, député du comté d'Ottawa, et secondée par M. le Dr Moll, député de Berthier.

— C'est demain soir, mercredi, que le Dr Rogers doit donner, dans la Salle Académique du Gesù, sa lecture sur la "Philosophie du Ritualisme" question si délicate et si agitée parmi nos concitoyens protestants. Nous espérons que le caractère distingué du lecteur y attirera foule.

— Sir Cartier est arrivé d'Ottawa samedi et a laissé Montréal hier soir pour Québec où il assistera à l'ouverture du parlement aujourd'hui.

— Les élections de Brome et de Lanark-sud nécessitées par l'entrée de MM. Dunkin et Morris dans le gouvernement ont lieu, la première le 26 et la seconde le 27 courant.

— Le bruit courait dernièrement, à Washington, que le gouvernement du Canada avait fait savoir au Président des Etats-Unis que si ce pays n'était pas disposé à conclure un traité de commerce avec le Canada, ce dernier serait forcé d'user de représailles en refusant les licences aux pêcheurs américains. Une dépêche d'Ottawa, adressée au Globe, dément cette rumeur.

— On dit que M. Angus Morrison va être nommé chef d'un des départements à Ottawa. Suivant le Globe, les ministres seraient à la veille de faire une foule de changements dans les bureaux. Ainsi, MM. Parent et Lee, secrétaires du Conseil Privé, donneraient leur démission, ainsi que M. Brunel.

— D'après l'acte concernant l'impotabilité, nul créancier ne peut prendre part à aucune réunion convoquée dans le but d'effectuer un arrangement des affaires d'une faillite, si l'a préalable ment présenté ses réclamations au syndic-officiel.

— La Législature de Victoria, Vancouver, doit s'assembler ces jours-ci. La Confédération sera le principal sujet des débats.

— On s'agit, dit le Pays, que la compagnie hydraulique de Montréal et St-Louis se propose de construire une digue sur le St-Laurent entre l'île au Héron et la côte sud de celle de Montréal. Un avis à cet effet est publié dans la Gazette officielle de Québec.

En présence de ce fait, M. Hugh Fraser, de Lachine, déclare qu'il s'opposera à toute violation de ses droits acquis et reconnus, et prétend de plus que ni la législature de Québec ni celle d'Ottawa ne peuvent accorder à une compagnie le droit de construire des digues sur le St-Laurent, en quel que lieu que ce soit, pour des entreprises privées.

— Un comité vient d'être nommé dans le Parlement d'Ontario pour s'occuper de la question des chemins à lisses de bois.

— Dimanche dernier, fête de la Présentation de la Ste. Vierge au Temple, il y eut grande solennité à Notre-Dame. C'est le jour choisi par la communauté de St. Sulpice pour la rénovation annuelle des vœux cléricaux. Cette cérémonie s'est faite au milieu d'une grande pompe et fut présidée par Mgr. de Berthier qui officia pontificalement à la grand'messe.

— On lit dans le Courrier de St. Hyacinthe du 20 :

Mr. G. V. Moreau, administrateur du Diocèse, assisté des RR. Larochelle, Vicaire de la cathédrale, et Gatien, Vicaire de Ste. Cécile de Milton, recevait hier dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu la profession et les vœux des Revd. Sœurs Adéline Lemay de St. Hyacinthe, Marie Brodeur de Ste. Rosalie, Zéphérine Brodeur, dite sœur St. Eusebe, de Ste. Rosalie, Denise Gatien de Ste. Marie de Monnoir. Le Révd. M. Durocher fit le sermon de circonstance et émut les cœurs en traitant de ce sujet de la vie religieuse qui intéresse toujours si vivement les bons chrétiens, mais dont les mondains sont bien loin de soupçonner et encore moins de goûter la beauté et la grandeur.

— On remarquant un chœur MM. Girouard, curé de St. Simon, Marchessault, curé de Ste. Rosalie, Soly, curé de Laprésention, et Bouvier, Vicaire de la Cathédrale.

— Avant la cérémonie de la profession le Révd. M. Larochelle avait eu le bonheur de revêtir, dans la salle de la communauté, sa sœur Euphémie Larochelle, de St. Simon, du saint habit de l'Institut.

— La Compagnie Allan doit, paraît-il, faire construire de suite un nouveau vapeur pour remplacer le Grecian qui, comme on le sait, a été entièrement perdu dans les rapides des Cascades l'été dernier.

— Le vapeur Maid of Canada a repris ses voyages réguliers entre Montréal et St. Lambert. Il a remplacé l'Iroquois, à Lachine, pendant que l'on examinait les bouillottes et machines de ce dernier, attendu que l'Iroquois traverse entre Lachine et Caugnawaga, l'hiver.

— La fête annuelle de l'Union Typographique aura lieu à la Salle St. Patrice, le 11 janvier.

— Vers 11 heures hier matin le feu a éclaté dans la boutique de cerceueils de M. Portugais, rue Ste. Catherine, près la rue des Allemands, et y a causé beaucoup de dommages. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

— BAUME DE CERISIER SAUVAGE.—La mémoire du Dr. Wistar est chérie par des milliers de personnes qui ont été guéries de la toux, de rhumes de congestion, ou de toute autre sorte de maladie pulmonaire, par son Baume de Cerisier Sauvage. Il y a déjà plusieurs années que ce remède pour la première fois fut offert au public, et aujourd'hui la demande en va toujours en augmentant.

E. ANGERS.

418 ET 420, RUE NOTRE-DAME.

Chaussures pour Dames, de 50cts. à \$1.50

" " Hommes, \$1.50 à \$2.00

" " Enfants, 30cts à 75cts

Montréal, 418 et 420, Rue Notre-Dame.

Avis spéciaux.

Nous attirons l'attention des lecteurs sur l'annonce de James Gerard & Co., de New York. On peut voir au bureau de l'Ordre un échantillon de belles montre d'or, de diamant et est question

La Debilité.

Chacun sent quelquefois la nécessité d'un remède qui donne de la vigueur au système abattu par un trop grand travail mental ou physique. Dans ces cas, chaque individu qui se livre à un travail intellectuel ou mécanique, qui ne procure qu'un soulagement temporaire, rend au système débile une nouvelle force par les éléments naturels du Sirop Péruvien, solution de protoxyde de fer, qui a la vertu de vitaliser et d'enrichir le sang en lui fournissant son élément vital, le Fer.

Comme ce remède ne contient aucun alcool, les effets sur le système ne sont pas suivis d'une réaction correspondante ; ils sont permanents, donnent de la Force, de la Viguer et une nouvelle Vie à tout le système, et procurent à tous une Santé d'Fer.

Wm. C. STERLING, Ec., de Poughkeepsie, N. Y., dit :

"Depuis que je prends le Sirop Péruvien, je me sens beaucoup mieux ; mes forces sont améliorées, mes intestins réguliers, et mon appétit en bon ordre. Il y a ici un vieux médecin (un peu plus âgé que moi), qui a fait le commerce des médecines depuis 40 ans, et qui ayant fait usage du Sirop Péruvien durant trois mois, déclare que le Sirop Péruvien est le meilleur Tonic qu'il connaisse."

Pour la Dyspepsie, la Debilité et les Faiblesses des Femmes, le Sirop Péruvien est un spécifique certain. On donne gratis un pamphlet de 32 pages. Le remède véritable porte les mots : PERUVIAN SYROP, soufflés dans la Bouteille.

J. P. DINSMORE, Propriétaire.

No. 36, DEY STREET, New-York.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LA SANTE VAUT-ELLE LA PÊNE DUN ESSAI ?—Si vous pensez qu'un lecteur malade vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé quand elles s'y attendaient le moins, du soulagement dans les Pâles sucrées de Bristol. L'énergie de leur opération médicale est large. Elles produisent non seulement le meilleur effet sur les maladies immédiates de l'estomac, du foie et des entrailles, mais sur un grand nombre de maladies chroniques. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecins éminents aussi bien que par les hommes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complet de tous les remèdes. Elles renouvellent le système général pendant qu'elles soulagent beaucoup les entrailles, et dans les cas de prostration physique ou morale, elles sont inégalées. Les troubles d'un malaise spécifique, elles soulagent également. Quand d'autres purgatifs rendent le patient plus malade, elles récupèrent et rafraîchissent. Les apétits créent ordinairement le dégoût de la nourriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Elles sont contenues dans des boîtes et peuvent être conservées sous tous les climats.

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL.—Les pilules de Bristol de la terre et employées comme des médicaments, tuent tous les vers et les mites de personnes. La poudre et les balles ne font pas la moitié des victimes. La Salsepareille de Bristol est exempte de spécifiques minéraux, qui sont le malin du genre humain. Les troubles continuent obtenus pendant 35 ans par la Salsepareille sur les scrofules, le cancer, les érysipèles et toutes les maladies de la peau, de la chair, des articulations et des glandes, tuent tous les vers, et sont un bon remède pour les gonorrhées, un bon remède pour les gonorrhées, un bon remède pour les gonorrhées, un bon remède pour les gonorrhées.

EAU DE LA FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—Les fleurs de la Floride sont les plus délicates et les plus aromatiques de toutes les fleurs. Les essences de la Floride aromatique des tropiques, c'est-à-dire une des plus permanentes, des plus pures et des plus délicieuses. Elle donne à l'haléine une odeur exquise quand on s'en sert pour se rincer la bouche à la toilette du matin, et neutralise les effets du cigare. Les messieurs qui en dépit de la vogue actuelle des favoris, ont encore un préjugé en faveur du rasoir trouveront que cette eau est précieuse pour la toilette. Elle est exempte du malaise qu'ils éprouvent après s'être fait la barbe.

AUX INVALIDES RATIONNELS.—Encore quelques mots à ceux d'entre vous qui souffrent de l'indigestion et de son accompagnement habituel la constipation. Vous voulez du soulagement sans prostration, une guérison rapide sans douleurs. Les pilules de Bristol sont le remède que vous cherchez. Elles guérissent vos intestins sans effort dans l'usage des Pilules Sucrées de Bristol, le seul cathartique et altératif qui ouvre les passages obstrués des entrailles sans la moindre crispation et qui redonne à l'estomac et au foie la vigueur qui leur a été enlevée par cette maladie. Cet aperitif s'affaiblit jamais un organe quelconque et ne réduit pas la force générale. Au contraire, il ne s'agit que d'acquiescer à la nature et à la sagesse de Dieu, et de se débarrasser de ce qui est inutile et de se débarrasser de ce qui est inutile et de se débarrasser de ce qui est inutile.

MAUX DE TÊTE.—Une digestion imparfaite avec les accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pourquoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelquefois une seule dose de ces P

Compagnie d'Assurance Mutuelle
Cité de Montreal.
DIRECTEURS:
Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'assurance est augmentée de 10%.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867
E. PERRY & CIE.,
FABRICANTS
D'ARTICLES DE VOYAGE
EN TOUS GENRES
RUE NOTRE-DAME
MONTREAL
No. 371

EXPOSITION DE PARIS.
MONTREAL
No. 371
MONTREAL
No. 371

PROVINCE DE QUEBEC
CHAMBRE DU PARLEMENT.
BILLS PRIVES.
LES personnes qui se proposent de s'adresser à la législature de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arriérés ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait pour effet de compromettre les droits d'autrui, sont par les présentes avisées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (ces deux règles sont publiées au jour dans la Gazette de Québec), ils doivent se faire inscrire au Bureau de la Chambre de Québec, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier des avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque chambre.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.
G. M. MURR.
A VENDRE.
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à un étage, avec dépendances, située dans le Village St. Vincent-de-Paul, le Jésus. Pour les renseignements, s'adresser à Mlle. Emélie Caron, du dit Village.

REPAIREZ VOS POELES A TEMPS.
Les soussignés ont en magasin des GRILLES, de BRÛLEUR A FEU et de la FOSTE pour réparer toutes sortes de Poêles, tels que les suivants:
Fournée de Cuisine dit "Challenger"
do do de Gervin
Le "Stewart" Le "Steward"
L'Américain Le "Model Cook"
Le "Bon Samaritain" Le "Nerget"
Le "Golden Era" Le "Northern Light"
L' "Albarran" L' "Oriental"
Le "Reflector" &c.

Les Bienfaits d'une Bonne Vue!
Oculistes & Opticiens,
MONTREAL, LONDRES et HARTFORD,
fabricants des célèbres
LUNETTES PERFECTIONNEES,
on, après des années d'expériences et d'essais de tout genre et à l'aide d'appareils mécaniques très coûteux qu'ils ont établis, réussit à produire cet

Objet tant desiré
DES LUNETTES PARFAITES,
qu'ils ont vendues à la grande satisfaction de ceux qui les portent aux
ETATS-UNIS,
dans l'ILE DU PRINCE-EDOUARD
et dans la PUissance DU CANADA
durant les deux dernières années
Ces Célèbres Lunettes Perfectionnées
NE FATIGUENT JAMAIS LA VUE
et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de les changer.

F. GREENE,
PLOMBEUR
Poiseur de Tuyaux
AU GAZ ET A VAPEUR,
54, Rue St. JEAN.
Appareils améliorés pour réchauffer l'eau et les demeures brûlant un quart moins de combustibles que tout autre appareil.

ALAMANDRES
PATENTÉES DE
EDWARDS,
AMÉLIORÉES A
L'ÉPREUVE DU FEU,
DES VOLEURS.
ET DU
FEU ET DES VOLEURS,
Combinées de 46 grandeurs différentes, depuis \$45.00 et au-dessus.

NOUVELLE PUBLICATION.
La Vie des 25 nouveaux Saints
205 BIENHEUREUX
Que N. S. Père le Pape vient de canoniser et de béatifier.

GRAINES! GRAINES!!
JE VIENS DE RECEVOIR mon nouvel assortiment de GRAINES de France, d'Angleterre et des États-Unis, toutes garanties FRAIQUES. J'ai des meilleurs collections du Canada, soit en blés, en Légumes ou en Graines des Champs, savoir:

RÉFRIGÉRATEURS et GLACIÈRES.
A BON MARCHÉ POUR ARGENT
COMPTANT.
PRIX de \$8 à \$44, au No. 526, RUE CRAIG, partie Est.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
LA LIGNE DE LA MALLE DE cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double ending, construits sur le Clyde:

Compagnie d'huile kerosene de Portland.
Le soussigné ayant été nommé agent pour la COMPAGNIE D'HUILE KEROSENE DE PORTLAND, en remplacement de M. JOHN RYLANDS qui a abandonné le commerce d'huile est prêt à recevoir des ordres pour livrer de l'huile de foin, ou pour en importer.

Le Fortificateur de la Chevelure de Chevalier.
Le "Fortificateur de la Chevelure" inventé par Mme Chevalier, est le seul restaurateur véritablement efficace en usage. Il fera croître la chevelure sur la tête la plus chauve, fera disparaître la crasse de la tête, guérira la démangeaison du cuir chevelu, et rendra aux cheveux gris leur couleur naturelle. C'est l'usage de toilette le plus délicat qui ait jamais été offert au public. Les médecins et le clergé le recommandent. Demandez le "Fortificateur de la Chevelure" de Chevalier. Prix \$1.00 la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens.

CUSSON & TRUDEL.
BOIS DE SERVICE.
Cour à Bois et Chantier de Scierie:
Rue SANGUINET,
près la Rue Ste. Catherine,
ET SUR LE BORD DU CANAL, vis-à-vis le premier Bassin,
MONTREAL.

N. PRATT & Cie,
Meubliers et Sculpteurs
DE GOUT ET DE FANTAISIE,
No. 39, GRANDE RUE ST. LAURENT.
Remercie sincèrement ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il lui a accordé jusqu'à ce jour et se fait un plaisir de lui en témoigner son reconnaissance par le public qu'il tient toujours en magasin un grand Assortiment de

MEUBLES
de Gout, de Fantaisie et Unis,
TOUTES SORTES DE:
SETS DE SALON,
DE SALLE A DINER,
DE CHAMBRE A COUCHER,
SIDE BOARDS,
COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds,
SOFAS,
CHAISES EN ORNÉ,
BUREAUX,
LAVEMAINS, Dessus en Marbre et en Bois.

BIEN BEAUX MEUBLES
A DES
PRIX MODERES.
1 avril. 59

NOUVEAU MAGASIN
DE
Peinture, Huiles, Vernis, Vitres,
&c., &c., &c.
A L'ENSEIGNE DE
La Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau.

A PRETER
DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonnes propriétés de ville.

MUSIQUE.
MAX. EICHORN, Professeur de PIANO,
CYTHARE & GUITARE, a l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de Montréal, qu'il est prêt à donner des leçons sur les instruments ci-dessus, &c. des prix raisonnables, soit chez lui ou à domicile privé.

M. HONORE JEAN, de Cacouna,
propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe ses nombreux praticiens et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA, à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patronner, tout le confort possible; sa table sera bien fournie et le service sera promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.

J. E. D'AVIGNON,
CHIMISTE & DROGUISTE,
A vendre les Drogs et les Préparations Chimiques les plus pures, Teintures, Parfumeries et autres articles de Toilette.

HUITRES FRAICHES,
HUITRES FRAICHES,
DE CARAQUETTE,
A VENDRE
Chez P. Rivard,
225 & 227, RUE DES COMMERCE.

AVIS AUX AUTEURS.
L'EGGO & Co.,
Leggotypers,
Electrotypers,
Sicéotypers,
Graveurs.

VERMONT CENTRAL.
1869. ARRANGEMENTS D'ÉTÉ 1869.
A partir du 26 juillet 1869, les trains feront le trajet comme suit:
TRAINS ALLANT AU SUD ET A L'EST.
L'Express de jour, sur laquelle se trouvent les magnifiques Chars-D'Ors, laisse Montréal à 5.40 a.m., pour Waterbury, Lowell, etc., arrivant à Boston à 10.30 p.m.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

R.R.R. PILULES.
PILULES DU DR. RADWAY.
Dose.—Pour régulariser le foie, l'estomac, les entrailles, et pour promouvoir la digestion. Une Pilule le Soir; pour les maladies obstinées et chroniques, 4 à 6 toutes les 24 heures.

LAISSEZ-VOUS
Nouvelles-Albany, Ind., 12 Mars 1867.
Depuis que dans un j'étais affligé de la constipation, et durant vingt dernières années j'étais obligé de recourir tous les jours à des injections afin de faciliter les évacuations. Au mois de décembre dernier je commençai à prendre des Pilules du Dr. Radway. Quand j'en eus pris quelques-unes, mon foie, mon estomac et mes entrailles furent remis à leur force et à leurs fonctions naturelles. J'ai maintenant une fois par jour un fonctionnement régulier; et, quoiqu'âgé de 80 ans, je suis aussi alerte et aussi fort que je l'étais il y a 40 ans.

LE DR. RADWAY
A reçu un important document officiel, signé par les professeurs du Collège Médical de Breslau, Prusse, contenant l'analyse d'une analyse des
PILULES REGULATRICES DE RADWAY.
"La Faculté du Collège dit dans son rapport qu'après un attentif et minutieux examen, elle a l'honneur de déclarer que les Pilules ne sont pas seulement exemptes d'aucune substance dommageable à la santé, mais qu'elles sont en même temps composées de principes qui facilitent la digestion et qui agissent favorablement sur le système nerveux, &c. Elle déclare, de plus, que les rumeurs injurieuses mises en circulation par les pharmaciens Prussiens n'ont d'autre origine "qu'un esprit de jalousie excitée par la grande célébrité que les Pilules ont acquise en très peu de temps".

LE DR. RADWAY
A reçu un important document officiel, signé par les professeurs du Collège Médical de Breslau, Prusse, contenant l'analyse d'une analyse des
PILULES REGULATRICES DE RADWAY.

LE DR. RADWAY
A reçu un important document officiel, signé par les professeurs du Collège Médical de Breslau, Prusse, contenant l'analyse d'une analyse des
PILULES REGULATRICES DE RADWAY.

LE DR. RADWAY
A reçu un important document officiel, signé par les professeurs du Collège Médical de Breslau, Prusse, contenant l'analyse d'une analyse des
PILULES REGULATRICES DE RADWAY.

LE DR. RADWAY
A reçu un important document officiel, signé par les professeurs du Collège Médical de Breslau, Prusse, contenant l'analyse d'une analyse des
PILULES REGULATRICES DE RADWAY.

ATTENTION!
Créer, annoncer au public et à son pratique, qu'un moyen d'un APPAREIL pour le Gaz Protéger le d'Alaska, qui a vu de recevoir, peut décerner 27 fr.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.

AGENCE.
Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire s'adressant, tous les jours, entre MIDI et D.U. à Messieurs, T. B. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim Haute-Ville, Québec.